



du 3 février
au 18 avril 2025

Formulaires
disponibles
en mairie ou sur
www.ville-saint-priest.fr



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

> 2025-2026



> MODALITÉS D'INSCRIPTION

LES FAMILLES CONCERNÉES

- > 1^{re} scolarisation
- > Nouvel arrivant à Saint-Priest
- > Familles sous dérogation, dont l'enfant passe au CP
- > Toute demande de dérogation

LES DÉMARCHES À SUIVRE

Inscription en 2 étapes obligatoires :

Étape 1 - Inscription administrative

Au-delà des dates de la campagne d'inscriptions scolaires, le délai de traitement sera rallongé.

- > **Télécharger et imprimer le formulaire d'inscription sur le site : www.ville-saint-priest.fr ou le récupérer en mairie.**
- > Remplir et signer le formulaire puis le déposer en mairie ou l'envoyer par mail (accompagné de ses pièces justificatives) à : guichetunique@mairie-saint-priest.fr
- > Une fois la demande traitée, la famille reçoit la fiche d'inscription par mail.

Étape 2 - Admission pédagogique

Prendre rendez-vous avec le directeur de l'école, muni impérativement de la fiche d'inscription scolaire de votre enfant.

CAS PARTICULIERS

- > Pour les enfants de 2 ans, nés en 2023, contacter le Guichet unique des familles pour connaître les conditions d'inscription.
- > Pour toutes les demandes de dérogation, y compris le renouvellement de dérogation pour le passage au CP, un formulaire d'inscription scolaire et un formulaire de dérogation sont à transmettre en mairie ou par mail.

> **Renseignements : Guichet unique des familles - 04 72 23 48 88**
guichetunique@mairie-saint-priest.fr

> **Retrouvez plus d'infos et tous les documents sur www.ville-saint-priest.fr**